

*Résolu:* Que M. l'échevin Resther soit nommé membre du conseil des directeurs de ladite Association en remplacement de feu M. l'échevin Mount.

5.—Du Département en Loi demandant des instructions au sujet des poursuites de la "M. L. H. & P. Co." contre la Cité.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

*Résolu:* D'autoriser le Trésorier de la Cité à offrir, d'après la direction du Département en Loi, la somme de \$53,043.71, à la Montreal Light, Heat & Power Company, en règlement du montant de \$86,378.38 qu'elle réclame comme coût de l'éclairage des rues de la ville non déjà éclairées par contrat depuis le 1er janvier au 1er juillet dernier, basé sur les taux et conditions contenus au contrat expirant le 31 décembre dernier et calculé par M. Parent, surintendant de l'éclairage, d'après état annexé au rapport de l'avocat de la Cité; plus la somme de \$125 pour frais de l'action intentée en réclamation de cette dernière somme, sauf à parfaire s'il y a lieu, et à déposer ces deux sommes en cour avec la défense à être produite de la part de la Cité; aussi d'autoriser le Trésorier de la Cité à offrir à la même Compagnie d'après la direction du Département en Loi, une somme de \$2,021.53, telle qu'établie par M. Parent, surintendant de l'éclairage, basée sur les taux et conditions contenus dans le contrat expiré le 31 décembre dernier, en règlement de la somme de \$3,908.09 réclamée par ladite Compagnie comme coût de l'éclairage du quartier de Lorimier, du 1er janvier au 1er août 1909, plus une somme de \$90 de frais, sauf à parfaire, s'il y a lieu, et de déposer ces deux sommes en Cour, avec la défense devant être produite de la part de la Cité. (MM. les échevins Mercier, Proulx et Giroux dissidents.)

6.—Sur proposition de M. l'échevin LAVALLÉE, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

*Résolu:* D'accorder un congé de deux mois à M. l'échevin Leclaire.

7.—M. l'échevin Mercier pose les questions suivantes:

Quel est le nombre total des électeurs dans la Cité de Montréal, qui auront droit de voter le 20 septembre 1909, sur le Referendum?

Quel est le nombre total des électeurs dont les noms ont été rayés de la liste électorale, parce qu'ils devaient quelque taxe à la Cité?

Quel est le nombre total des électeurs dans chacun des quartiers, séparément, qui auront droit de voter le 20 septembre prochain, sur le Referendum?

Quel est le nombre total des électeurs, dans chacun des quartiers, séparément, dont les noms ont été retranchés de la liste électorale parce qu'ils devaient quelque taxe à la Cité?

(Toutes ces questions s'appliquent à la liste électorale en vigueur le 20 septembre 1909, jour du Referendum.)

Le Greffier de Ville répond comme suit:

#### LISTE DES ELECTEURS MUNICIPAUX—1909

##### Nombre des électeurs dans chaque arrondissement

Quartiers	Liste primitive	Habiles à voter	Inhabitables à voter
Est . . . . .	838	668	170
Centre . . . . .	1155	783	372
Ouest . . . . .	1452	1136	316
Ste-Anne . . . . .	5451	3612	1839
St-Joseph . . . . .	4712	2993	1719
St-Georges . . . . .	3632	2356	776
St-André . . . . .	3045	2456	589
St-Laurent . . . . .	4988	3466	1522
St-Louis . . . . .	5764	4135	1629
St-Jacques . . . . .	3616	2121	1495
LaFontaine . . . . .	5603	3722	1881
Papineau . . . . .	7953	4808	3145
Ste-Marie . . . . .	4499	2841	1658
Hochelaga . . . . .	3707	2229	1478
St-Jean-Baptiste . . . . .	4891	3358	1533
Duvernay . . . . .	3035	2089	946
St-Denis . . . . .	7534	7418	116
St-Gabriel . . . . .	4341	2947	1394
St-Henri . . . . .	5847	5703	144
Ste-Cunégonde . . . . .	2600	2562	38
Mont-Royal . . . . .	541	518	23

*Resolved:* That Ald. Resther be appointed a member of the board of directors of the said Association to replace late Ald. Mount.

5.—From Law Department asking for instructions anent the actions of the M. L. H. & P. Co., against the City.

On motion of Ald. YATES, seconder by Ald. L. A. LAPONTÉ, it was

*Resolved:* To authorize the City Treasurer to offer, under the direction of the Law Department, the sum of \$53,043.71 to the M. L. H. & P. Co., in settlement of the amount of \$86,378.38, which it claims as the cost of lighting the streets of the City not already lighted by contract from the 1st January to the 1st July ult. based upon the rates and conditions set forth in the contract which expired on the 31st December last and calculated by Mr. Parent, Superintendent of the Light Department, according to the statement attached to the report of the City Attorney; plus the sum of \$125 for costs of the action instituted for the recovery of the latter sum, the deficiency, if any, to be made up and both these sums to be deposited in Court with the defence which shall be filed of the part of the City; and also to authorize the City Treasurer to offer to said Company, under the direction of the Law Department, a sum of \$2,021.53, as established by Mr. Parent, Superintendent of the Light Department, based upon the rates and conditions set forth in the contract which expired on the 31st December last, in settlement of the sum of \$3,908.89, claimed by the said Company as the cost of lighting Delorimier ward, from the 1st January to the 1st August 1909; plus a sum of \$90 for costs, the deficiency if any, to be made up and both these sums to be deposited in Court with the defence which shall be filed on the part of the City. (Ald. Duquette, Mercier, Proulx and Giroux dissenting.)

6.—On motion of Ald. LAVALLÉE, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

*Resolved:* That two months leave of absence be granted to Ald. Leclaire.

7.—Ald. Mercier asked the following questions:

What is the total number of voters in the City of Montreal, who will have the right to vote on the 20th September 1909 on the Referendum?

What is the total number of voters whose names were struck from the electors' list, because they owed some tax to the City?

What is the total number of voters in each of the wards, separately, who will have the right to vote on the 20th September next, on the Referendum?

What is the total number of voters, in each of the wards, separately, whose names were struck from the electors' list, because they owed some tax to the City?

(All these questions apply to the electors' list in force on the 20th September 1909, on which date the voting on the Referendum is to take place.)

The City Clerk replied as follows:

#### MUNICIPAL VOTERS LIST—1909.

##### Number of voters in each district.

Wards	Original	Qualified	Disqualified
East . . . . .	838	668	170
Centre . . . . .	1155	783	372
West . . . . .	1452	1136	316
St. Ann's . . . . .	5451	3612	1839
St. Joseph . . . . .	4712	2993	1719
St. Georges . . . . .	3632	2356	776
St. Andrew . . . . .	3045	2456	589
St. Lawrence . . . . .	4988	3466	1522
St. Louis . . . . .	5764	4135	1629
St. James . . . . .	3616	2121	1495
LaFontaine . . . . .	5603	3722	1881
Papineau . . . . .	7953	4808	3145
St. Mary . . . . .	4499	2841	1658
Hochelaga . . . . .	3707	2229	1478
St. Jean-Baptiste . . . . .	4891	3358	1533
Duvernay . . . . .	3035	2089	946
St. Denis . . . . .	7534	7418	116
St. Gabriel . . . . .	4341	2947	1394
St. Henri . . . . .	5847	5703	38
St. Cunégonde . . . . .	2600	2562	23
Mount-Royal . . . . .	541	518	23